



Paris, le 23 septembre 2016

Insertion professionnelle et Conseil en évolution professionnelle

L'UNML et le FAF.TT s'allient pour améliorer la qualité de leurs interventions auprès des jeunes sur l'ensemble du territoire

L'Union nationale des Missions Locales et le Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire signent une convention de partenariat national le 28 septembre 2016 à Paris lors de l'Assemblée générale de l'UNML.

L'UNML et le FAF.TT partagent une préoccupation commune envers l'insertion professionnelle des jeunes. Les jeunes âgés de moins de 26 ans représentent plus de 20% de la population intérimaire et 28,5% des actions de formation financées par le FAF.TT en 2015. Les 446 Missions Locales accompagnent annuellement plus de 1,5 million de jeunes de 16 à 25 ans dans leurs projets personnels et professionnels, concourant à leur autonomie et leur émancipation.

La présente convention a pour objet de s'accorder sur les principes d'une coopération accrue entre le réseau des Missions Locales et le FAF.TT. Cet accord cadre national pourra ensuite faire l'objet d'une déclinaison entre les Associations ou Unions Régionales des Missions Locales (ARML/URML) et les délégations interrégionales du FAF.TT afin de procéder aux adaptations nécessaires selon les contextes territoriaux.

Insertion professionnelle des jeunes

L'UNML a signé le 4 juin 2014 avec Prism'emploi (organisation professionnelle de la branche du travail temporaire) et la DGEFP un accord de coopération visant à «consolider et sécuriser les parcours d'accès des jeunes à la qualification et à l'emploi». La mise en œuvre opérationnelle de cet accord pour l'intérim est assurée par le FAF.TT au travers de « Mission Jeunes », une démarche d'intermédiation visant à développer les relations entre les agences d'emploi et les Missions Locales dans les territoires couverts par la Garantie Jeunes. A ce jour, 205 conventions ont été signées avec 43 Missions Locales et 5 accords régionaux ont été paraphés. Environ 150 actions ont été mises en œuvre au travers de ce partenariat (parrainage de promotions, participation à des ateliers, coaching).

En parallèle, le FAF.TT et le Fonds d'Action Social du Travail Temporaire (Fastt) développent depuis 2015 une ingénierie spécifique « Des Marches pour l'emploi », qui facilite et sécurise les parcours de vie et d'emploi des personnes, dans laquelle s'inscrit notamment « Mission Jeunes » :



- **En stimulant la coopération entre les différents acteurs de l'emploi, publics comme privés**
- **En encourageant la convergence et le décloisonnement des différents dispositifs de l'emploi et de l'accompagnement social sur un territoire**
- **En concevant, en finançant et en mettant en œuvre des services et des solutions sur mesure qui prennent en compte les réalités des personnes, des entreprises et des territoires.**

Conseil en évolution professionnelle

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et au dialogue social introduit le Conseil en Evolution Professionnelle.

Les OPACIF (dont le FAF.TT) et le réseau des Missions Locales sont, depuis le 1^{er} janvier 2015, deux des cinq principaux opérateurs chargés de la mise en place du Conseil en évolution professionnelle, en s'appuyant sur des partenariats nationaux et locaux. La démarche de Conseil en évolution professionnelle se décline autour de 3 niveaux, qui vont nécessiter un renforcement de l'interconnaissance entre les acteurs et l'organisation d'un maillage territorial permettant à toute personne de se voir proposer une offre de service de qualité et de proximité.

L'Union Nationale des Missions Locales (UNML) – www.unml.info

Le réseau national des Missions Locales se compose de 444 structures, présidées par les élus locaux avec 6 000 lieux d'accueil qui maillent l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. Ce sont plus de 1,5 million de jeunes qui sont accompagnés chaque année par les Missions Locales dans leur parcours d'insertion, avec la prise en compte globale de leurs attentes. Le réseau des Missions Locales est chargé de la mise en œuvre des Emplois d'avenir (depuis 2013) et de la Garantie Jeunes (depuis 2014).

L'Union nationale des Missions Locales (UNML), association loi 1901 créée en 2003, a une double fonction :

- Représenter le réseau national des Missions Locales dans les instances nationales et auprès des responsables des politiques publiques de jeunesse ;
- Etre le syndicat d'employeurs de la branche des Missions Locales, des Permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) et d'autres organismes d'insertion.

L'UNML est présidée par Jean-Patrick Gille, député d'Indre et Loire.

LE FAF.TT

Depuis plus de 10 ans le FAF.TT, OPCA, OCTA et OPACIF de la branche du travail temporaire, déploie une stratégie visant à répondre aux besoins d'emploi des entreprises et des territoires tout en sécurisant les parcours professionnels des intérimaires (qualification et augmentation de l'intensité d'emploi). Celle-ci a été portée en plusieurs étapes et dans une démarche de plus en plus intégrée qui s'appuie sur le développement de l'accès des intérimaires aux dispositifs de la professionnalisation, l'ancrage de ses actions dans les dynamiques territoriales, la professionnalisation des salariés permanents des agences d'emploi pour développer la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences et l'accompagnement global des individus (formation et accompagnement social).

www.faftt.fr



Informations pratiques

La signature de la convention se déroulera lors de l'Assemblée générale de l'UNML le 28 septembre (matin), au

Jardin d'acclimatation, Théâtre du jardin, 1 carrefour des Sablons, Bois de Boulogne, 75 116 Paris. [Voir le programme de l'AG de l'UNML.](#)

En raison du plan Vigipirate, les listes des participants doivent être communiquées en amont de l'événement. Merci de nous confirmer votre venue [par email](#) avant le 27 septembre à 10 h.

Contacts presse

Edith Le Gourrier (UNML) - 06 78 04 15 68 – elegourrier@unml.info

Justine Icard (FAF.TT) - 01 53 35 70 84 - JICARD@faf.tt
